

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

DATE DE CONVOCATION  
12 JUILLET 2016

DATE D'AFFICHAGE  
12 JUILLET 2016

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ,  
F. BARBIER, F. COUTEAU, H. GANDOSSI, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ

Absent représenté : D. BLONDEL par M. QUENNEVILLE  
S. STEENSTRUP par G. LABIFFE

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : S. DELMOTTE, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

### **OBJET :**

#### **2016/28 TARIFS ET AIDES 2017**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs et les aides pour l'année 2017 :

- Location salle week-end : 300 €
- Location vin d'honneur : 180 €
- Colis Noël Personnes Agées : 50 €
- Bons « combustibles » pour  
Personnes du 3<sup>ème</sup> âge : 120 €
- Bons scolaires (collège et lycée) : 35 €

Ces nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **2016/29 TARIF CANTINE 2016-2017**

Considérant les nouveaux tarifs indiqués par la Société « La Normande », le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

Le tarif normal passe de 2,96 € à **3,00 €**. Le tarif réduit, concernant les foyers non imposables sur le revenu, passe de 1,81 € à **1,84 €**.

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis du SIEGE concernant le remplacement des 8 candélabres d’éclairage public situés rue de l’Eure pour un montant total des travaux de 9 700 € TTC et une participation communale de 3 233.33 € HT (40 % du montant HT).

Monsieur le Maire propose aux conseillers de demander au SIEGE l’inscription de ces travaux au programme 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l’unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait évoqué la possibilité de ne plus faire appel à un prestataire extérieur pour la restauration scolaire.

Suite à la réunion d’information du 11 juin et au questionnaire adressé aux parents d’élèves afin de connaître leur avis quant à ce changement et à l’impact financier que ce changement aurait sur les factures de cantine ; il s’est avéré que la majorité des parents sont favorables à cette proposition. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers leur accord pour continuer, avec les autres communes de la CASE intéressées, la procédure d’élaboration d’un syndicat.

Le conseil donne son accord à l’unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune, faisant partie du Syndicat Intercommunal de l’Electricité et du Gaz de l’Eure, a été destinataire du rapport d’observation de la Chambre Régionale des Comptes suite à l’examen de gestion du SIEGE 27.

Il donne lecture de la synthèse du rapport retenant 3 recommandations :

- La Chambre recommande de veiller à une amélioration des prévisions budgétaires.
- La Chambre recommande d’informer l’Assemblée des changements opérés en matière de comptabilisation des opérations.
- S’agissant du rattachement des charges et des produits à l’exercice, la Chambre se réfère à la méthode comptable retenue fin 2014 pour la Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité.

Monsieur le Maire précise que ces recommandations ont été prises en compte par le SIEGE qui fait en sorte de remédier à ces problèmes.

Monsieur le Maire ouvre le débat qui ne donne lieu à aucune observation.

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il conviendrait de diminuer les coûts liés aux illuminations de Noël. Il précise qu’actuellement cette dépense s’élève à 7 411 € TTC.

Il présente aux conseillers un devis du prestataire actuel proposant une prestation moins coûteuse avec le même nombre d’illuminations mais plus petites pour un prix TTC de 3 360 € et une reconduction annuelle sans engagement.

Le Conseil Municipal donne son accord, avec 10 voix pour et une voix contre, à ce changement de prestation et charge le Maire de signer le devis et de choisir les décors.

Monsieur le Maire présente aux conseillers un règlement intérieur pour les Temps d'Activités Scolaire qui sera signé, à la rentrée, entre les parents et la commune afin de remédier aux problèmes de discipline rencontrés lors des ateliers.

Parallèlement, un contrat sera signé entre les enfants et les animateurs afin qu'ils s'engagent mutuellement à se respecter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il n'y aura plus de ramassage systématique des encombrants, les administrés doivent désormais se rendre à la déchetterie.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ils peuvent utiliser un service d'enlèvement des encombrants à domicile, un numéro de téléphone est à leur disposition.

Daniel LAFFILLÉ interroge Monsieur le Maire concernant la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à l'entrée de Saint Pierre lès Elbeuf. Monsieur le Maire l'informe qu'il veille à ce que ces aménagements soient bien réalisés sur la commune de Saint Pierre et qu'ils ne s'étendent pas sur la parcelle qui se trouve sur la commune de Martot.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier de DUP pour les terrains rue de la Garenne est en cours, il a été envoyé à la DDTM pour examen, la mairie est dans l'attente de leur réponse. Le dossier de la loi sur l'eau et des relevés topographiques sont également en cours.

Flavien BARBIER interroge Monsieur le Maire sur la possibilité de mettre la rue de Saint Pierre en sens unique afin de diminuer le flux des véhicules sur cette route. Dans un premier temps, Monsieur le Maire va contacter le Maire de Saint Pierre lès Elbeuf dans le but d'étudier en commun la problématique du trafic important sur la rue de Saint Pierre.

Flavien Barbier interroge le conseil municipal quant à la fréquence des newsletters du site, après réflexion, il s'avère qu'une newsletter peut être déclenchée dès qu'une information importante est ajoutée.

---

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**MARDI 6 SEPTEMBRE 2016**

**MARDI 4 OCTOBRE 2016**

**MARDI 8 NOVEMBRE 2016**

**MARDI 6 DECEMBRE 2016**

---